

## **Sécurité routière en milieu urbain - Mise en application des nouvelles limitations de vitesse - Fourniture de signalisation verticale - Avenant au marché**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La décision gouvernementale d'abaisser à 50 km/h la vitesse limite des véhicules en agglomération, assortie de modulation à l'initiative des communes, doit entrer en application le 1er décembre 1990, en vertu d'un décret en Conseil d'État à intervenir.

Cette mesure rejoint les objectifs de la Cellule de Sécurité créée à Besançon en février dernier, et qui réalisera parallèlement des campagnes de sensibilisation par voie d'affiches.

Il est utile de rappeler que cette démarche s'inscrit tout à fait dans la continuité de l'action entreprise, qu'un certain nombre d'aménagements de sécurité ont déjà été réalisés dans le cadre d'un crédit spécial. Cette mesure gouvernementale vient cependant anticiper sur des dispositions qui étaient précisément en cours d'étude à l'échelon local.

Il convient par conséquent de s'adapter à la situation nouvelle ainsi créée.

C'est pourquoi la Commission n° 7 s'est prononcée favorablement sur les dispositions relatives à la généralisation du 50 km/h en ville avec une possibilité de modulation de 30 à 70 km/h selon les secteurs concernés. Elle a toutefois souhaité que des mesures d'accompagnement soient prises pour compléter la signalisation réglementaire et lui donner ainsi plus d'impact et de crédibilité. Les panneaux d'accompagnement à mettre en place pour renforcer le dispositif seront mis en valeur par le déclenchement concomitant d'une campagne de sensibilisation comportant différentes affiches et supports de communication en cours d'élaboration.

Pour faire face à ces dépenses nouvelles, le Conseil Municipal est invité à transférer du compte des dépenses imprévues 970/669.20200 un crédit de 300 000 F à inscrire au chapitre 901.9/2147.90035.35000 et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant nécessaire au marché annuel de fourniture de panneaux de signalisation, dans la limite des crédits.

**M. NACHIN :** Le 50 km/h a-t-il été adopté ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous rappelle que c'est une mesure gouvernementale et que la commission s'est prononcée pour.

**M. NACHIN :** La commission s'est prononcée pour, effectivement, mais il n'y a pas eu de délibération du Conseil Municipal ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** La voilà.

**M. NACHIN :** Dans ce rapport, vous ramenez tout à une simple fourniture de panneaux indicateurs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est inexact !

**M. NACHIN :** Je voudrais savoir si nous avons pris une décision en ce qui concerne l'application du décret limitant la vitesse en ville à 50 km/h et les modulations ? Voilà la question que je pose. Aussi, si RUEFF peut me dire quand cela a été expliqué, moi je voudrais bien le savoir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous explique. La limitation de vitesse à 50, 60 ou 70 km/h c'est du domaine réglementaire, donc de la responsabilité du Maire et c'est une mesure gouvernementale que j'applique. J'avais fait cette proposition déjà préalablement à la Ville de Besançon. La commission s'est penchée sur ce problème et a souhaité moduler, d'où les propositions dont vous parlera Bernard RÉGNIER, pour qu'on aille dans le sens de cette initiative à 50 km/h. Ce qu'on vous demande ici, c'est d'accepter d'inscrire 300 000 F pour pouvoir, ayant modulé, installer les panneaux adéquats.

**M. NACHIN** : Pour moi ça paraît clair puisque j'étais à la commission mais je n'ai pas du tout l'impression que les gens savent par exemple quelles sont les sections sur lesquelles la vitesse sera...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ça, c'est un autre problème !

**M. NACHIN** : Qui sera tranché quand ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quand les arrêtés seront pris au fur et à mesure qu'on mettra 50 ici, 30 là, etc. J'ai pris le soin de laisser la commission répartir cela comme vous l'entendiez, vous l'avez fait et maintenant on va l'appliquer en y mettant des panneaux.

**M. RÉGNIER** : Je crois que c'est clair. La décision sera matérialisée par un arrêté du Maire. La seule décision que doit prendre le Conseil Municipal, c'est de voter ou non 300 000 F au BS pour financer la mise en application de cette décision par la pose de nouveaux panneaux plus les panneaux renforcés que l'on souhaite.

J'ajouterai quand même que c'est le 1<sup>er</sup> décembre 1990 que sera appliquée la décision du Gouvernement de réduire la vitesse de 60 à 50 km/h en zone urbaine. C'est une décision et une proposition du livre blanc Sécurité Routière qui a été remis au Gouvernement le 25 avril 1989. Je rappelle qu'un groupe d'experts assez nombreux dont faisait partie le Capitaine JOUFFROY de Besançon, ont travaillé pendant presque une dizaine d'années à analyser les circonstances des accidents, le comportement des automobilistes, des piétons, des cyclistes et ont rendu ce qu'on a appelé le rapport GIRAUDET au Gouvernement.

Depuis, un nombre assez important de décisions ont été prises. Le 1<sup>er</sup> novembre 1990 on verra deux nouvelles, c'est le port de la ceinture obligatoire à l'arrière et la limitation à 50 km/h dans les agglomérations. D'autres vont suivre au 1<sup>er</sup> décembre 1991 surtout au premier trimestre 1991 mais surtout des décisions importantes au troisième trimestre 1991 qui seront la mise en place des contrôles techniques périodiques obligatoires des voitures de plus de 5 ans assortie de l'obligation de réparation des principaux organes de sécurité, donc ça répond à ce que certains membres de la commission souhaitaient voir venir, je pense principalement à M. MEUNIER, l'équipement des forces de police et de gendarmerie en matériel mobile de contrôle automatique de vitesse, les radars, à l'intérieur des voitures banalisées. J'espère qu'on pourra en avoir un en démonstration pendant le courant du mois de décembre pour essayer de faire respecter la vitesse à Besançon. Cela va être un moyen important puisque les radars actuels nécessitent des conditions d'installation assez restrictives. Ce nouveau matériel est assez infaillible puisque vous êtes contrôlé sans vous en apercevoir par la voiture banalisée qui est devant vous ou derrière vous. Vous êtes filmé et l'appareil démontre votre vitesse ; vous êtes ensuite convoqué au Tribunal ! Ça existe déjà puisqu'il y a 150 voitures dès cette année, principalement dans la région parisienne, enfin dans les grandes agglomérations.

Bien sûr, la limitation à 50 km/h ne fait pas l'unanimité. Il y a «les farouchement pour» et «les farouchement contre». Globalement une majorité de Français l'acceptent pensant avec juste raison qu'elle réduira de manière substantielle le nombre des victimes d'accident de la route. Le Capitaine JOUFFROY disant à la commission : «l'objectif du 50 km/h est d'épargner des vies humaines. Gagner à peu près 200 morts, ce qui est estimé au niveau national, rien qu'avec la mesure de 50 km/h, est très important. La limitation à 50 n'est pas une fausse solution contrairement à ce qu'on a écrit, c'est une mesure d'intérêt général. Cette limitation de vitesse en agglomération est un élément important de la politique sécurité routière, ce n'est pas la seule. 72 % des accidents se produisent en ville occasionnant 35 % des tués et les expériences réalisées tant en France qu'à l'étranger prouvent qu'une réelle mesure diminue sensiblement le nombre des accidents et plus encore leur gravité.

Je vous rappelle que vendredi dernier, deux personnes âgées se sont fait renverser dont l'une a été tuée sur le coup, en plus dans des passages piétons, une à Montrapon et une sur Palente je crois. Améliorer la sécurité routière fait partie intégrante de la politique de la circulation en ville à Besançon. La réduction de vitesse doit s'accompagner d'autres mesures susceptibles de contribuer à cet abaissement obligatoire, à l'aide d'adaptations de l'infrastructure. C'est ce que l'on a commencé par des campagnes de

prévention et d'éducation. C'est ce à quoi la Ville de Besançon s'emploie en réalisant la mise en œuvre de l'ensemble de ces facteurs avec beaucoup de moyens humains, financiers et matériels.

Je rappelle que pour l'année 1989, nous avons malheureusement perdu 17 Bisontins et Bisontines lors d'accidents, que 610 personnes ont été plus ou moins blessées gravement. En 1990, pour les huit premiers mois, on en est à 297, ce qui est donc très important et à ce jour déjà 9 personnes ont trouvé la mort à Besançon. Je voudrais terminer ce petit préambule, avant d'en venir aux mesures concrètes, par ce qu'a écrit Alain BAUDOIN de l'Est Républicain. Des personnes de ce journal ont fait une expérience à 50 km/h avec deux voitures, une qui circulait à 50 km/h et une à 60 km/h sur la ville. En fin de compte, sur 13 km parcourus en plein centre-ville, le gain de temps était peu important : 5 à 6 minutes. Je pense que l'expérience à 50 km/h vaut le coup. Je cite Alain BAUDOIN : «ce qui ressort le plus de cette expérience, c'est l'impression considérable de sécurité offerte aux piétons en particulier» et je rappelle que l'hécatombe des piétons depuis le début de l'année est très importante. A 50 km/h, il n'y a guère de mauvaises surprises à attendre, la maîtrise du véhicule est à peu près totale pour un arrêt d'urgence. Entre 50 km/h et 60 km/h, il y a beaucoup plus de 10 km/h d'écart, il y a sans doute quelques vies à sauver. Vous en conviendrez, cela vaut la peine de conduire d'une manière apaisée et plus civilisée. Alors concrètement à Besançon, qu'est-ce que propose la commission ? C'est donc de revenir sur une situation globale, c'est-à-dire pour l'instant on a une multitude de rues qui sont à 40 km/h, à 30 km/h, il y a tout un tas d'arrêtés qui sont vieux d'un siècle pour certains. On va donc repartir à zéro et décréter le 50 km/h sur toute la ville sauf sur les axes rouges du centre-ville où on va maintenir le 20 km/h ; là c'est indispensable car il y a quand même un mélange piétons - bus - voitures. Sur certains axes, on va proposer quelque chose de nouveau. Le Ministère insiste énormément sur ce point : cela se fait dans de nombreuses villes d'Europe, ce sont les cours urbaines en langage urbanistique, un peu comme le style de la Combe Saragosse, c'est-à-dire des quartiers aménagés où il n'y a pas de trottoirs, où des espaces servent aussi bien pour desservir les habitations que d'aires de jeux pour les enfants. A mon avis, à la Combe Saragosse ce n'est pas encore assez aménagé, mais on développera ces cours à mesure qu'on va rénover d'autres quartiers. La rue Gounod, dès l'année prochaine va être aménagée dans ce style-là ; on continuera rue Berlioz, c'est-à-dire dans des rues qui vont être complètement reprises et où les gens ne pourront pas matériellement rouler à plus de 30 km/h.

On vous propose également trois zones à 70 km/h : la partie de la route de Dole entre l'échangeur du boulevard et la sortie de la ville, l'avenue de la 7ème Armée, c'est-à-dire la pénétrante par la route de Lyon depuis la limite de commune jusqu'à l'entrée de l'agglomération -ces deux zones passeront donc de 60 à 70 km/h- et le boulevard de la Grette, entre le carrefour qui vient d'être réaménagé et Planoise, où l'on vous propose de passer de 80 à 70 km/h.

Il y a bien sûr eu une réunion avec la DDE afin de coordonner ces mesures avec les routes nationales existantes et les communes environnantes. Il y aura les panneaux réglementaires et vous avez lu dans la presse ou dans BVV, que la Ville va opter pour un panneau «conduite apaisée, sécurité» qui est plus grand que les panneaux réglementaires et qu'on mettra aux points les plus dangereux ; on va également lancer une campagne d'information et pour cela, on s'est déjà adressé à 83 Comités d'Hygiène et de Sécurité des conditions de travail, 68 privés, 14 administrations pour essayer de les associer à cette campagne de mise en place des 50 km/h/ Les courriers sont d'ores et déjà partis, donc il va y avoir une campagne d'affiches sur des grands panneaux pour justement les écoles, les CHSCT, les entreprises et une campagne d'autocollants qui suivra donc en liaison avec les comités de quartiers, les écoles.

**Mme BULTOT** : La réduction de la vitesse à 50 km/h en ville est nécessaire, indispensable pour réduire le nombre d'accidents, mais il y a un autre aspect positif de la réduction de la vitesse qui est la diminution de la consommation d'énergie. Si on ajoute le respect de la vitesse à 90 km/h sur les routes, la limitation à 110 km/h sur les autoroutes et l'application du 50 km/h en ville, on réduit la consommation des automobiles de 6 % et la pollution d'autant. J'ai pris mes renseignements au niveau de l'AFME, j'en ai encore discuté cet après-midi même. Donc il serait bon dans les campagnes de sensibilisation que l'on fera de rappeler aussi cet aspect-là des choses aux automobilistes.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de cette information !

**M. NACHIN :** J'ai écouté avec beaucoup de plaisir le vibrant plaidoyer de Bernard RÉGNIER en faveur du 50 km/h dans l'agglomération. Je le félicite d'avoir le courage de faire ce plaidoyer. Ce que je voudrais faire aussi, c'est attirer l'attention de M. le Député-Maire sur l'incohérence qui consisterait à faire passer de 60 à 70 km/h certaines sections de voies dans l'agglomération de Besançon, l'incohérence avec l'objectif qui est recherché, à savoir réduire d'une part le nombre des accidents. Je rappelle que sur les 63 accidents qui se sont produits à Besançon durant les neuf premiers mois, il y en a 21 qui sont dus à une vitesse excessive, c'est-à-dire que le tiers des accidents est provoqué par des vitesses excessives et il y a eu depuis le début de l'année actuellement 12 morts dans l'agglomération de Besançon.

Deuxième observation sur l'amélioration de la circulation : les études qui ont été faites après la mise en place de la limitation à 50 km/h à Strasbourg le montrent, il y a une circulation plus fluide et puis également une réduction de la consommation qui n'est pas très sensible quand on passe de 60 à 50 km/h mais qui l'est beaucoup plus quand on passe de 130 à 110 km/h bien entendu. Alors ce que je souhaiterais Monsieur le Député-Maire, c'est que vous preniez la décision de la limitation à 50 km/h sur toutes les voies dans l'agglomération de Besançon sauf bien entendu celles où vous prévoyez de limiter à 30 ou à 20 km/h.

**M. MEUNIER :** Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais après avoir entendu le plaidoyer de M. RÉGNIER je voudrais quand même redire certaines petites choses. Tout le monde le sait, je suis contre le 50 km/h en ville, c'est vrai, c'est clair, c'est net ! Mais enfin je ne suis pas pour autant absolu dans tout et je dis que par contre il y a des choses à faire. Quand j'entends les aménagements qui sont déjà envisagés sur la ville ou qui ont déjà été réalisés, je dis bravo. Je dis bravo parce que là on oblige les gens à réduire leur vitesse par eux-mêmes et non pas par la contrainte ou la peur du radar qui de toute façon est nettement insuffisante pour pouvoir être sévère.

Je prônerai également le contrôle obligatoire ; je l'avais déjà dit ici il y a plusieurs mois mais il semblerait qu'en haute sphère on n'ait pas entendu pour autant mais enfin on en parle pour 1992, je pense moi qu'on pourrait le faire dès à présent.

Il y a également un troisième point que je voudrais aborder et qui est souvent très dangereux, c'est le contrôle médical à partir d'un certain âge et on a eu le cas dernièrement, un gars qui prend un sens interdit, il y a eu des morts. Je dirai également qu'il y a des personnes sous traitement médical qui sont aussi dangereuses que des gens qui ont bu un petit peu. Le Capitaine JOUFFROY nous l'a d'ailleurs dit en commission : il y a des gens qu'on devrait empêcher de conduire pendant la période de leur traitement médical. Par ailleurs, il y a également l'éducation des piétons, alors là on n'en parle plus ! Mais je pense qu'on roule beaucoup et les piétons sont aussi fautifs peut-être que les automobilistes parfois. Alors je pense que là aussi, il faut faire une démarche, il faut faire une réflexion et il faut se donner les moyens. Comme je suis un bon citoyen, je roulerai à 50 km/h, j'ai fait l'essai l'autre jour sur le boulevard, en pleine nuit, sans circulation, j'ai failli m'endormir entre les feux mais ce n'est pas grave !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous aviez pris un somnifère ?

**M. MEUNIER :** Non mais ceci étant, je voterai pour ces crédits dans la mesure où je m'aperçois qu'il y a des axes de pénétrantes à Besançon, justement Monsieur NACHIN, pour la fluidité du trafic qui vont être autorisés à 70 km/h et je m'en réjouis. Pour le 50 km/h, eh bien on respectera !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci de ces avis. Je prendrai les arrêtés en conséquence.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.